



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

MP.EIA/AC.1/2003/1  
12 novembre 2002

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation de  
l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière

Groupe de travail spécial du protocole relatif à l'évaluation  
de l'impact sur l'environnement des décisions stratégiques  
(Huitième session, Genève, 13-16 janvier 2003)

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA HUITIÈME SESSION**

**qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève  
et s'ouvrira le lundi 13 janvier 2003, à 10 heures\***

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Examen du rapport sur les travaux de la septième session (MP.EIA/AC.1/2002/12).
3. Élaboration d'un projet de protocole relatif à l'évaluation de l'impact sur l'environnement des décisions stratégiques (MP.EIA/AC.1/2003/3).
4. Questions diverses.
5. Clôture de la huitième session.

---

\* L'ordre du jour provisoire a été établi par le secrétariat en accord avec le Président du Groupe de travail spécial, M. Terje Lind.

## NOTES EXPLICATIVES

À sa huitième session, qui s'ouvrira le lundi 13 janvier 2003 à 10 heures, le Groupe de travail spécial poursuivra l'élaboration d'un projet de protocole relatif à l'évaluation de l'impact sur l'environnement des décisions stratégiques.

Point 1: Adoption de l'ordre du jour

Conformément au règlement intérieur adopté à la première réunion des Parties, le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour, tel qu'il figure dans le présent document.

Point 2: Examen du rapport sur les travaux de la septième session

Suite à la décision qu'il a prise à sa cinquième session, le Groupe de travail spécial examinera le rapport sur les travaux de sa septième session (MP.EIA/AC.1/2002/12).

Point 3: Élaboration d'un projet de protocole relatif à l'évaluation de l'impact sur l'environnement des décisions stratégiques

Le Groupe de travail spécial poursuivra l'élaboration d'un projet de protocole relatif à l'évaluation de l'impact sur l'environnement des décisions stratégiques conformément à la décision II/9, adoptée à la deuxième réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (ECE/MP.EIA/4) sur la base du texte récapitulatif du projet de protocole relatif à l'évaluation de l'impact sur l'environnement des décisions stratégiques (MP.EIA/AC.1/2003/3), établi par le Bureau avec le concours du secrétariat.

Point 4: Questions diverses

Les délégations qui souhaitent proposer l'examen de questions au titre de ce point de l'ordre du jour sont priées d'en informer le secrétariat aussitôt que possible.

Point 5: Clôture de la huitième session

Après avoir récapitulé les principales décisions prises par le Groupe de travail spécial, le Président prononcera la clôture de la huitième session.

-----